

Écrit par le 25 mai 2026

Les Automnales reviennent en Vaison-Ventoux : une saison de rencontres et de traditions



Du 27 septembre au 12 décembre 2025, les villages de [Vaison-Ventoux](#) accueillent la deuxième édition des Automnales, un programme d'animations porté par la Communauté de communes et l'Office de tourisme, en partenariat avec les communes et leurs comités des fêtes. Au programme : des défilés de lampions, des feux, des braséros, des veillées, des soupes, du vin, des desserts, des châtaignes, des spectacles, des contes, des concerts, un jeu-quizz entre villages, des finales et une remise des prix le 12 décembre à Saint-Romain-en-Viennois. Un événement itinérant pour vivre l'automne autrement, entre traditions locales, rencontres conviviales et partage autour de la lumière et du feu.

Ecrit par le 25 mai 2026

Nées de la volonté de créer des moments conviviaux à l'échelle du territoire, les Automnales rassemblent habitants et visiteurs autour d'une série de rendez-vous festifs ou plus intimistes. Onze rencontres sont prévues cette année, mêlant défilés aux lampions, spectacles, repas partagés et animations musicales. La symbolique du feu et de la lumière traverse l'ensemble des manifestations, incarnée notamment par le passage de la flamme de village en village, symbole du lien entre les communes. Chaque événement propose une dégustation ou un repas, souvent préparé par les habitants eux-mêmes, et met à l'honneur les produits locaux ou les traditions culinaires. Un Jeu-Quiz intercommunal, proposé à chaque date, permet aux participants de faire gagner leur village dans une joute amicale. La finale des Automnales aura lieu le 12 décembre à Saint-Romain-en-Viennois, avec la remise des prix.



Copyright Les Automnales de Vaison

Quelques temps forts du programme

Samedi 27 septembre - Faucon (19h) Départ de la flamme des Automnales avec un défilé aux lampions, contes provençaux, assiette saucisse-frites (8€ sur réservation), et spectacle de feu ; **Samedi 4 octobre - Saint-Marcellin-lès-Vaison (18h)** Apéritif partagé, braséros, repas sous barnum et

Ecrit par le 25 mai 2026

animations autour du feu. **Samedi 11 octobre - Savoillans (15h / 19h)** Concours de coinche, défilé aux lampions, repas sur réservation ; **Vendredi 17 octobre - Puyméras (18h30)** Soirée dansante et spectacle de feu, apéritif et repas sur inscription (12€) ; **Mercredi 22 octobre - Buisson (17h30)** Veillée avec concert, dégustation de châtaignes, soupe offerte et concours de desserts ; **Samedi 15 novembre - Rasteau (19h30)** Soirée contes et chants en collaboration avec Roaix. Apéritif partagé et animations traditionnelles ; **Jedi 20 novembre - Vaison-la-Romaine (18h)** Dégustations au Théâtre Antique : vins, fromages, plats chauds, marrons grillés. Entrée libre, verre de dégustation à 5€ ; **Vendredi 21 novembre - Saint-Roman-de-Malegarde (18h30)** ; Concours de soupe entre villageois, dégustation ouverte à tous et repas sur réservation (12€) ; **Samedi 22 novembre - Cairanne (18h30)** ; Dégustation de vin nouveau et viandes au braséro, animations et quizz. **Vendredi 28 novembre - Mollans-sur-Ouvèze (14h30 / 18h)** Concours de belote suivi d'un défilé aux lampions, apéritif et quiz. ; **Vendredi 12 décembre - Saint-Romain-en-Viennois (18h)** Clôture des Automnales et Fête des Lumières : maisons illuminées, cortège aux lampions, spectacles, marrons grillés, et remise des prix aux villages gagnants.



LES 2025 AUTOMNALES EN VAISON VENTOUX

Après la ferveur de la saison estivale, le pays Vaison Ventoux fait la part belle à l'automne avec son soleil plus doux, ses vendanges, sa douceur de vivre qui nous mène jusqu'aux prémices des fêtes de Noël... Et parce qu'on aime par-dessus tout passer de bons moments ensemble, en toutes saisons, Les Automnales vous donnent rendez-vous de septembre à décembre dans les villages de Vaison Ventoux !

À CHACUN DE CES RENDEZ-VOUS :
Partagez le plaisir d'une rencontre chaleureuse au cœur de nos villages ! Repas partagé autour d'un braséro, fêtes des lumières, veillée au coin du feu ou ambiance musicale sous les étoiles... plusieurs formules mais un seul mot d'ordre : convivialité et partage !
D'étape en étape, de date en date, suivez le flambeau qui parcourt le pays Vaison Ventoux pour lancer les festivités dans chaque commune.
Chaque soir, assistez au passage de relais de la flamme des Automnales, participez au défilé des lampions et faites gagner votre village au Quizz des Automnales qui enchantera petits et grands !

BELOTES AUTOMNALES À MOLLANS
Vendredi 28 novembre 14 H 30 & 18 H
À 14 h 30, concours de belote pour une après-midi enfantine ! Puis à partir de 18 h, défilé des lampions, passage de la flamme des Automnales en Vaison Ventoux avant un moment convivial : apéritif (sausage-bouchettes offerts par le Maire) et Quiz des Automnales.
MOLLANS-SUR-OUVÈZE
- Salle du Bicentenaire -

LA FÊTE DES LUMIÈRES
Vendredi 12 décembre 18 H
C'est le jour de la Sainte Lucie (illuminez vos maisons) et ce sera également la soirée « Finales des Automnales ». Bougies ou guirlandes lumineuses aux fenêtres, cortège d'ouverts avec les enfants à la lanterne dans les ruelles, Spectacle de feu, Scène artistique (exposition de créateurs autour de la place et dans l'église) et familiale pour se retrouver au cœur du village illuminé et partager ensemble une dernière soirée automnale et une belle veillée de Noël !
Marrons grillés offerts par la commune et toutes consommations à 1 € !
SAINT-ROMAIN-EN-VIENNOIS
- Place de l'Église et place du Marché -

À l'issue de la soirée, la Finale des Automnales sera marquée par la remise des prix aux villages vainqueurs des Automnales en Vaison Ventoux 2025 !

LES AUTOMNALES EN VAISON VENTOUX 2025
27 SEPTEMBRE > 12 DÉCEMBRE

WWW.VAISON-VENTOUX-PROVENCE.COM

Identité et mémoires des villages

Au-delà des animations, les Automnales visent à valoriser l'identité et la mémoire des villages. Un « Grand Grimoire des petites histoires en Vaison-Ventoux » est ouvert à tous : chacun est invité à y partager anecdotes, souvenirs, récits ou légendes.

Les infos pratiques

www.vaison-ventoux.fr & www.vaison-ventoux-provence.com

Ecrit par le 25 mai 2026



Copyright Les Automnales de Vaison

Vaison voit rouge : l'AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine à l'honneur

Ecrit par le 25 mai 2026



Du lundi 10 au lundi 17 juillet, le Syndicat intercommunal des vignerons de Vaison-la-romaine réitère son rendez-vous 'Vaison voit rouge' qui met en lumière les vins de l'appellation 100% rouge Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine.

Durant toute la durée de l'événement, les commerces et les restaurants des cinq communes couvertes par l'AOC Côtes du Rhône Villages Vaison-la-romaine mettront en avant les vins de l'appellation. Ainsi, les cuvées des caves adhérentes au syndicat seront proposées au verre ou à la bouteille à Vaison-la-Romaine, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Villedieu, Buisson et Saint-Roman-de-Malegarde.

Quatre soirées 'happy hour' seront organisées de 18h à 20h, accompagnées de diverses animations. Ce mercredi 12 juillet, le char des vignerons défilera à Villedieu, sur la place du village, avec la Fanfare d'Origine Non Contrôlée. Ce vendredi 14 juillet, le char des vignerons poursuivra sa route vers Buisson, sur la place du village, accompagné du Riviera Jazz Band. À Vaison-la-Romaine, le char traversa la Grande rue avec la Fanfare d'Origine Non Contrôlée ce samedi 15 juillet, et il s'aventurera sur le Cours Taulignan, dans la Rue de la République et sur Place Montfort, le lundi 17 juillet aux côtés de la Pena

Ecrit par le 25 mai 2026

Camargua.

V.A.

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : un délai très court pour faire sa déclaration



Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020, publié au journal officiel le 24 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de

Écrit par le 25 mai 2026

catastrophe naturelle, la commune de Grambois.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020, publié au journal officiel ce jour, 25 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes suivantes : Apt, Beaumes-de-Venise, Bonnieux, Buisson, Caromb, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Entrechaux, Loriol-du-Comtat, Monteux, Orange, Saignon, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 4 novembre 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les arrêtés sont consultables [ICI](#)